



# POSTULAT

**Auteur** Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz et Nathalie Cretton  
**Objet** (Intempéries\_R3) Groupe de travail R3: dialoguer plutôt que s'isoler  
**Date** 10/09/2024  
**Numéro** 2024.09.233

La décision du 22 mai 2024 du Canton d'engager la révision du projet de 3e correction du Rhône repose sur le rapport « Analyse du projet de la 3e correction du Rhône, prise de position sur le rapport d'analyse et propositions de suite à donner » du Service des dangers naturels du 17 mai 2024. Ce même rapport repose quant à lui sur l'analyse du projet, Rapport du 30 mars 2024 du bureau E-AS SA.

Depuis la publication de ces documents, les critiques quant aux bases de cette révision se sont multipliées, en provenance des différents milieux d'experts du pays. Le 3 juillet, la FAN, réseau professionnel regroupant 650 spécialistes des dangers naturels, exprimait son regard extrêmement critique sur la révision. Le 12 juillet, c'était au tour de la Commission d'experts pour la protection contre les crues de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux de se désolidariser avec vigueur de la démarche de révision du projet.

Face à ces critiques presque unanimes émanant des milieux de références du pays en matière de dangers naturels et de protection contre les crues, la réaction sans nuance du Canton, qui rejette en bloc l'intégralité de ces critiques, laisse l'observateur neutre extrêmement perplexe.

Tous les experts s'accordent cependant sur un point : il est normal de réexaminer périodiquement un projet d'une envergure telle que la 3e correction du Rhône, qui s'étend sur plusieurs décennies, afin de vérifier le potentiel d'actualisation et d'adaptation sur les bases scientifiques et techniques les plus récentes. Ce qui n'est pas normal, c'est la référence à une seule analyse, l'absence de confrontation des thèses avec les milieux spécialisés de référence, et le refus du dialogue scientifique.

La conséquence de cette « guerre d'experts » à laquelle assiste le monde politique comme la population, c'est un isolement du Canton sur la scène fédérale de la protection contre les crues et de l'aménagement des cours d'eau. Et cela, nous le refusons.

## Conclusion

En conséquence, nous demandons au Conseil d'Etat d'intégrer, dans le groupe de travail R3 ou dans une commission liée, des représentants de la FAN et de la CIPC extérieurs au canton. Une telle intégration doit permettre de rétablir le dialogue avec les principaux milieux experts du pays qui font référence en matière de protection contre les crues, de fonder les décisions sur des bases scientifiques consolidées, et d'entrer dans une démarche de concertation et de construction plutôt que d'isolement.